



REGLEMENT COUPE RLM

(Reprise Libre en Musique)



La Coupe RLM prend son envol afin de redynamiser le dressage, avec le soutien de juges, organisateurs, cavaliers et sponsors.

1. Champ d'application

Ce règlement définit le déroulement des épreuves spéciales de la coupe RLM.

2. Droit de participation

La Coupe RLM est ouverte aux cavaliers (ères) détenteurs d'une licence de dressage 'N' ou 'R' de Swiss Equestrian validée pour l'année, selon le Règlement Général (RG) et le Règlement de Dressage (RD) de Swiss Equestrian et aux chevaux autorisés à prendre le départ en concours.

Les épreuves L et M sont réservées aux licenciés R et N et l'épreuve S aux licenciés N.

Les cavaliers étrangers autorisés à prendre les départs en Suisse peuvent également participer aux différentes manches, mais, en application du RG, ils ne pourront pas être pris en compte dans le classement final de la Coupe.

3. Engagements

Ces épreuves spéciales couvrent trois catégories : L-M-S, l'organisateur peut décider de faire une ou plusieurs des trois catégories. Les épreuves de niveaux L et M sont considérées comme des épreuves spéciales. L'épreuve de niveau S (petit tour) est considérée comme une épreuve spéciale a choix.

La finance d'inscription par catégorie (série) est de : 65.- pour les L, 80.- pour les M et 85.- pour les S.

4. Programmes à monter

Les programmes Swiss Equestrian Reprise libre L, M et S petit-tour (Prix St-Georges et Intermédiaire I) seront présentés, sur carré 20x60.

Les musiques doivent être remises à l'organisateur par email au plus tard 48 heures avant le début de la manifestation, selon les précisions sur les propositions. Les clés USB ne sont plus acceptées.

5. Tenue et harnachement

Selon le RG et le RD de Swiss Equestrian.

La cravache est autorisée.

6. Organisation

La Coupe RLM se tiendra sur plusieurs manifestations, avec un classement final à la fin de la saison, pour chaque cavalier-ière ayant monté au minimum deux manches qualificatives.



REGLEMENT COUPE RLM

(Reprise Libre en Musique)



L'organisateur propose une ou plusieurs catégories de la coupe RLM. Un classement par catégorie sera fait avec une remise de prix à la fin de toutes les catégories proposées par l'organisateur

Les épreuves doivent être publiées avec le mode S et la catégorie SP/CD sur la proposition.

Seule la catégorie S impose d'avoir au minimum deux juges S (le troisième pouvant être un juge M). Pour les catégories L et M, les juges agréés sont les mêmes que pour les épreuves officielles de même niveau. Les juges resteront les mêmes pour toutes les catégories proposées par l'organisateur lors de la même manche.

7. Prix

Prix : en espèces à partir de 5 participants par catégorie ou uniquement en nature si moins de 5 participants par catégorie (prix en nature fournis par les sponsors de la Coupe) lors de chaque manche. Les prix en espèces sont fournis par l'organisateur

Les plaques et flots sont à la charge de l'organisateur à minima aux 3 premiers de chaque catégorie.

8. Classement final

Un classement final pour chaque cavalier-ière ayant participé au moins à deux manches qualificatives sera établi avec la moyenne des deux meilleurs pourcentages (3 décimales) de chaque paire lors des différentes manches de la saison. Si une ou plusieurs catégories ont eu moins de deux manches qualificatives, aucun classement final ne sera établi pour cette ou ces catégories.

Des prix spéciaux seront attribués lors du classement final.

La remise des prix du classement final de la Coupe se fera en fin de saison. Les prix seront remis uniquement aux cavaliers présents à cette occasion.

9. Informations

Une adresse mail est à disposition pour toute question : couperlmsuisse@gmail.com